



affiché le 19/12/23

**DÉCISION DU MAIRE**  
N° 2023 - 222

*Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat*

**COMMANDE PUBLIQUE**  
**CONTRAT D'ABONNEMENT INTERNET POUR LA MAIRIE AVEC LA SOCIETE WEACCESS**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil à Monsieur le Maire en matière de marchés publics ;
- Considérant la nécessité d'installer un réseau secondaire en cas de défaillance du réseau principal ;

**DECIDE**

- De l'autoriser, ou son représentant, à souscrire un abonnement, avec la société WEACCESS sise 59 rue Caroline Herschel 76800 Saint-Etienne-du-Rouvray, aux conditions suivantes :
  - Offre : Eco base,
  - Montant : 19.90 €/ mois,
  - Durée : 1 an ;
- D'autoriser, ou le représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la collectivité.



A Tonnerre, le 14 décembre 2023

Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre